

## Dates importantes

**1 septembre 2023**

Lancement des inscriptions et réception des dossiers de candidature.

**27 octobre 2023**

Clôture des inscriptions et réception des dossiers de candidature

**23 novembre 2023**

Announcement et remise du Grand Prix de l'innovation Swiss Cooling Heating Expo

### Bureau d'informations

E-mail : [relations-publiques@asf-froid.ch](mailto:relations-publiques@asf-froid.ch)

Téléphone : +41 79 238 96 98

Bureau de réception des dossiers de candidature:

[Innovation@swisscoolingexpo.ch](mailto:Innovation@swisscoolingexpo.ch)

### Association Suisse du Froid

Section romande

Centre New Adoc

La Croix-du-Péage I

1029 Villars-Ste-Croix

Suisse



**ASF SVK ATF**

Association Suisse du Froid  
Section romande



# Règlement

## Objectif

L'Association Suisse du Froid organise la deuxième version du Grand Prix de l'Innovation. Celui-ci a pour but de mettre en avant l'innovation et de la récompenser pour sa contribution dans l'amélioration des performances dans le froid, la climatisation, les pompes à chaleur et la gestion des énergies.

## Jury

Un représentant de l'OFEN .  
Un représentant de l'OFEV.  
Un représentant de l'ASF/SVK/ATF.  
Un représentant du GSP  
Un représentant de la société civile.  
Un représentant de l'innovation des universités suisses.  
Deux experts indépendants.  
Un représentant du sponsor financier du prix Innovation ASF/GSP

## Prix

Le label « Grand Prix de l'innovation » *pourra être mis à l'avant pour le gagnant pendant 2 ans, et l'ASF l'inclura dans la liste de produits recommandés par les professionnels du froid.*

## Participation

La participation est réservée aux entreprises industrielles et prestataires de services liés aux métiers du froid, climatisation, pompes à chaleur et gestion d'énergies. Les innovateurs indépendants sont aussi les bienvenus.

**Exposants:** Inscription de produits **gratuite**

Candidats **non exposants:** 1500.-CHF\*

Le paiement doit être fait au moment de la soumission de votre dossier:

SwissCooling Heating Expo

IBAN: CH520024 3243 2020 9542 V

\*Ce montant (HTVA) donne aussi le droit de présentation du produit inscrit dans le stand des innovations (1,20mx1,20m)

## Ne peuvent pas concourir

Les membres des jurys, les experts sollicités ainsi que les membres de leur famille.

## Dossier de candidature

Pour participer, il faut accompagner l'information technique et de sécurité du produit des documents suivants:

**Nom et adresse de l'entreprise.**

**Description de l'innovation proposée.**

**Année et lieu de développement.**

**Résultats du produit dans le marché objectif.**

**Description de la contribution du produit aux métiers du froid.**

**Utilité pour notre métier, pour la société, pour l'économie et pour l'environnement**

## Délai de participation

Les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au **27 octobre 2023**.

Le formulaire électronique d'inscription est disponible sur le site: [www.swisscoolingexpo.ch](http://www.swisscoolingexpo.ch)

L'envoi des formulaires et lettres d'invitation peut-être fait sur demande à l'adresse e-mail: [Innovation@swisscoolingexpo.ch](mailto:Innovation@swisscoolingexpo.ch)

## Critères d'évaluation et sélection

La tâche du jury sera d'évaluer les produits et procédés selon les critères suivants :

Degré d'innovation technologique ;

Degré d'innovation de marché ;

Potentiel commercial ;

Utilité pour notre métier, pour la société, pour l'économie et pour l'environnement.

## Finaliste

Le jury désigne un seul gagnant mais a aussi la possibilité de faire des mentions spéciales.

## Proclamation officielle du gagnant du prix

Tous les entreprises participantes sont invitées à l'événement officiel de remise du prix à l'occasion du **Swiss Cooling Heating Expo**, le 23 novembre 2023 à l'Espace Gruyère à Bulle, Fribourg..

## Approbation et entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement a été approuvé par le comité d'organisation du Swiss Cooling Expo le 4 mars 2019.

